

Un projet par:

DÉFENSE ENVIRONNEMENTALE

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

PollutionWatch
www.PollutionWatch.org

Jeudi 15 mars 2007

De nouvelles données font ressortir l'urgence d'agir pour éliminer les polluants atmosphériques

Toronto, Ontario – Alors même que les comités parlementaires étudient la *Loi sur la qualité de l'air* proposée et se penchent sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, Défense environnementale et l'Association canadienne du droit de l'environnement ont rendu public un résumé des données sur la pollution et les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du Canada. Selon ces données, les entreprises canadiennes ont émis en 2005 plus de **4 milliards de kilogrammes de polluants atmosphériques** associés à la contamination toxique, au smog, à la pluie acide et à divers effets sur la santé, tels les troubles respiratoires et le cancer. Les entreprises canadiennes ont déclaré avoir rejeté **en 2005 des gaz à effet de serre équivalant à 279 millions de tonnes de CO₂** qui, comme on le sait, contribuent au réchauffement global.

Parmi les polluants rejetés dans l'air se trouvent les principaux contaminants atmosphériques, tels les oxydes d'azote et les particules, ainsi que des gaz à effet de serre. Ces polluants sont spécifiquement visés par la *Loi sur la qualité de l'air* proposée (projet de loi C-30) et, à titre de substances toxiques, sont réglementées par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*. Parmi les polluants atmosphériques, on compte également des substances chimiques toxiques, tels que le mercure et le plomb, également régis par la *LCPE*. La *Loi sur la qualité de l'air* proposée fait actuellement l'objet d'un remaniement aux mains d'un comité parlementaire et sera déposée à nouveau devant le Parlement d'ici la fin du mois.

« L'ébauche de la *Loi sur la qualité de l'air* est soumise à une étude approfondie afin de s'assurer qu'elle fera ce pour quoi elle a été conçue – c'est-à-dire réduire la pollution atmosphérique ainsi que les émissions de gaz à effet de serre partout au Canada, a déclaré Aaron Freeman, directeur des politiques, Défense environnementale. L'environnement est, comme le sait, la priorité des Canadiens. Cela devrait également être la priorité de nos élus, qui devraient s'engager à apporter les changements nécessaires et à adopter une *Loi sur la qualité de l'air* qui soit efficace. »

Les groupes ont analysé les tendances en matière de pollution atmosphérique, en particulier en ce qui a trait aux polluants visés par la *Loi sur la qualité de l'air* proposée ainsi qu'aux nombreux polluants jugés toxiques aux termes de la *LCPE*. L'analyse est fondée sur les principales installations ayant déclaré des rejets pendant la même période :

- **Les oxydes d'azote, associés au smog, ont augmenté de 19 %**, passant de 518 016 347 kilogrammes en 2002 à 615 652 281 kilogrammes en 2005.
- **Les particules de 2.5 microns liées aux troubles respiratoires, ont augmenté de 7 %**, passant de 48 373 815 kilogrammes en 2002 à 51 907 476 kilogrammes en 2005.
- **L'anhydride sulfureux a augmenté de 4 %**, passant de 1 884 652 302 kilogrammes en 2002 à 1 964 579 136 kilogrammes en 2005.
- **Les rejets atmosphériques de mercure ont diminué de 9 %** entre 2000 et 2005 (passant de 5 183 kg à 4 711 kg), alors que **les rejets de mercure dans le sol ont augmenté de 848 %** entre 2000 et 2005 (de 3 850 kg à 32 686 kg).

Environmental Defence [t] 416 323-9521 [f] 416 323-9301 [e] info@environmentaldefence.ca

Canadian Environmental Law Association [t] 416 960-2284 [f] 416 960-9392 [e] pollutionwatch@ccla.ca

Les dix pires installations canadiennes en terme de rejets de polluants jugés toxiques dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (toxiques de la *LCPE*) sont responsables de 37 % de la pollution atmosphérique (aux termes de la *LCPE*) totale produite en 2005.

Les 10 plus grandes sources de substances reconnues toxiques aux termes de la *LCPE* en 2005 (en kilogrammes)

Rang	Nom des installations	Nom de la société	Rejet total de substances toxiques selon la <i>LCPE</i> (kg)	Prov.
1	HBM&S Co., Ltd. - Metallurgical Complex	Hudson Bay Mining & Smelting	203 247 210	MB
2	Copper Cliff Smelter Complex	Inco	192 577 851	ON
3	Thompson Operations	Inco	182 503 640	MB
4	Mildred Lake Plant Site	Syncrude Canada	99 361 388	AB
5	Nanticoke Generating Station	Ontario Power Generation	93 524 923	ON
6	Boundary Dam Power Station	SaskPower	67 828 871	SK
7	Sundance Generating Facility/Plant	TransAlta Utilities	58 785 217	AB
8	Lingan Generating Station	Nova Scotia Power	56 862 806	NS
9	Poplar River Power Station	SaskPower	50 710 464	SK
10	Sheerness Generating Station	Alberta Power (2000) Ltd.	49 938 315	AB

Une grande partie des dix pires émetteurs de polluants jugés toxiques dans le cadre de la *LCPE* ont également déclaré des rejets de gaz à effet de serre en 2005. Cinq des dix pires pollueurs comptent également parmi les pires émetteurs de gaz à effet de serre en 2005.

Les 10 pires émetteurs de gaz à effet de serre en 2005 (tonnes équivalent de CO₂)

Rang	Nom des installations	Nom de la société	Total de tous les gaz (tonnes équivalent de CO ₂)	Prov.
1	Nanticoke Generating Station	Ontario Power Generation	17,629,437	ON
2	Sundance Generating Facility/Plant	TransAlta Utilities Corporation	16,181,007	AB
3	Mildred Lake and Aurora North Plant Sites	Syncrude Canada Ltd.	10,357,330	AB
4	Genesee Thermal Generating Station	EPCOR Power Development Corporation	8,949,492	AB
5	Lambton Generating Station	Ontario Power Generation	8,738,072	ON
6	Suncor Energy Inc. Oil Sands	Suncor Energy Inc. Oil Sands	7,694,458	AB
7	Boundary Dam Power Station	Saskatchewan Power Corporation	6,751,088	SK
8	Sheerness Generating Station	Alberta Power (2000) Ltd.	6,522,557	AB
9	Keephills Generating Plant	TransAlta Utilities Corporation	6,143,809	AB
10	Battle River Generating Station	Alberta Power (2000) Ltd.	5,498,404	AB

L'aperçu national de PollutionWatch révèle également que 62 % des rapports des installations concernant les produits chimiques et fournis à l'INRP en 2005 ne font état d'aucune activité de prévention de la pollution.

« Le Canada a besoin d'une *LCPE* rigoureuse pour éliminer et réduire les menaces à la santé et l'environnement attribuables aux rejets de substances toxiques dans l'air, dans le sol et dans l'eau. Il faut absolument adopter des stratégies efficaces pour prévenir la pollution et ainsi réduire la présence des polluants toxiques néfastes pour la santé et causant les changements climatiques, a déclaré Joe Castrilli, avocat au sein de l'Association canadienne

du droit de l'environnement. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent fixer des objectifs obligatoires en matière de réduction des polluants toxiques et des gaz à effet de serre. »

Défense environnementale et l'Association canadienne du droit de l'environnement recommandent au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

- Rendre public les deux rapports du comité parlementaire sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* avant le 31 mars 2007.
- Entamer ou accélérer les objectifs de réduction et d'élimination des substances toxiques aux termes de la *LCPE* et exiger que ces objectifs soient atteints selon des méthodes propres à la prévention de la pollution.
- En s'inspirant des pratiques exemplaires dans le monde, fixer des normes nationales obligatoires relativement aux émissions et ce, pour tous les principaux contaminants atmosphériques.
- Établir des échéanciers relativement à l'élimination virtuelle des cancérigènes dans l'air et dans l'eau d'ici 2015.
- Veiller à ce que des ressources soient allouées à l'amélioration et à l'expansion de l'Inventaire national des rejets de polluants, y compris l'adoption obligatoire de plans de prévention de la pollution dans toutes les installations, ainsi que l'élimination des échappatoires permettant de ne pas faire de déclaration, par exemple en ce qui a trait aux résidus des opérations minières.
- Veiller à ce que le Canada réitère son engagement à respecter ses obligations en vertu du Protocole de Kyoto et fixe des objectifs et des échéanciers réglementés quant à la réduction des gaz à effet de serre émis par les grands émetteurs finaux.

On peut télécharger l'aperçu national sur la pollution et les gaz à effet de serre préparé par PollutionWatch à partir du site Web suivant : www.PollutionWatch.org. L'aperçu national est préparé à partir des données recueillies par Environnement Canada par le biais de son programme de déclaration obligatoire – l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) – et du Programme canadien de déclaration des émissions de gaz à effet de serre. Les données de 2005 sur la pollution et les émissions de gaz à effet de serre sont les plus récentes.

PollutionWatch (www.PollutionWatch.org) est un projet concerté de Défense environnementale et de l'Association canadienne du droit de l'environnement.

-30-

Pour plus de détails ou pour obtenir une entrevue, veuillez joindre :

Jennifer Foulds, Défense environnementale, (416) 323-9521, poste 232; (647) 280-9521 (cell.)
Fe de Leon, Association canadienne du droit de l'environnement, (416) 960-2284, poste 223;
(416) 642-6758 (cell.)